

SOUS-TRAITANCE et CO-TRAITANCE MARHES PUBLICS

Réf : FP-STCOV1

 Durée 1 jour soit 7 heures	 Effectif De 3 à 10 personnes	 Lieu Renseigner sur la convention de formation.	 Tarif Sur devis.
 Accessibilité : Si votre situation nécessite des aménagements particuliers, contactez-nous pour envisager les modalités d'adaptations.			
 Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les points essentiels pour la sous-traitance et la co-traitance dans les marchés publics. - Savoir compléter les documents de déclaration de sous-traitance et de co-traitance dans les marchés publics. 	 Prérequis <ul style="list-style-type: none"> - L'apprenant vient avec un poste informatique équipé de Word 2010 et plus, PDF, d'un navigateur web à jour. - Prêt de matériel possible sur demande. 		
 Pédagogie <ul style="list-style-type: none"> - Animation pédagogique favorisant la réflexion et les échanges entre les apprenants et les apprenants / formateurs - Apports théoriques et pratiques - Formation basée sur des exercices et des retours d'expériences 	 Méthodes pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> - Tour de table collectif avec l'intervenant - Alternance d'apport théorique et mise en situation - Evaluation des acquis à partir d'un quizz d'entrée/sortie - Évaluation de satisfaction complétée par les participants à l'issue de la formation 		
 Méthodes et modalités d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Formation basée sur des exercices - Attestation d'assiduité établie à partir des feuilles d'émargement 	 Publics visés Responsables d'entreprises du BTP, Responsables commerciaux, Chargés d'affaires, Assistantes commerciales, toutes personnes en charge de la rédaction des offres de marché.		



PROGRAMME

Matin

La cotraitance dans les marchés publics

- La notion de co-traitance ou de groupement entre les différents intervenants
- Le droit de co-traiter et la validité des groupements au regard du droit de la concurrence

Les différentes formes de groupement

- Le groupement conjoint
- Le groupement solidaire
- Le mandataire du groupement

La déclaration de co-traitance

- Comment présenter le groupement au stade de la candidature ?
- Quels sont les avantages d'un groupement d'entreprises pour le pouvoir adjudicateur à intégrer dans votre offre ?
- Comment remplir la déclaration de co-traitance ?
- Peut-on modifier la composition d'un groupement ?

L'exécution du marché en co-traitance

- Le rôle du mandataire
- Le paiement du marché
- La sanction en cas de mauvaise exécution

SOUS-TRAITANCE et CO-TRAITANCE MARHES PUBLICS

Réf : FP-STCOV1

Après midi

La sous-traitance dans les marchés publics

- La définition de la sous-traitance
- Le recours à la sous-traitance
- Les niveaux de sous-traitance
- Les restrictions à la liberté de sous-traiter

La déclaration du sous-traitant

- La déclaration au moment de la remise de l'offre
- La déclaration en cours d'exécution du marché
- Les modalités d'acceptation du sous-traitant
- Les droits du sous-traitant de Rang 1
- Les conséquences de la sous-traitance non-déclarée

Les modalités de paiement du sous-traitant

- Le paiement du sous-traitant
- Le délai de paiement
- Autoliquidation de la TVA en cas de sous-traitance

Cas pratique

⇒ A partir d'exemples et d'exercices, l'apprenant complètera les documents de déclaration de sous-traitance et de co-traitance.